



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **22**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 31 janvier 2023

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE Christine CABEZAS, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Laetitia NATIVELLE et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Michel PIRES,
Thierry BLIN, ayant donné son pouvoir à Yann GRISON,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,
Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **20h48**

Secrétaire : **Émilie BRICOUT**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER

DL.23.011 - Signature de trois mandats de vente en vue de la cession d'un appartement situé au 42 rue de Montabuzard

Christian DUMAS expose :

La commune est propriétaire d'un appartement T3 de 62,47m² ainsi que ses annexes (garage, cave) situé dans la résidence Les Camélias du 42 rue de Montabuzard. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acter le principe d'une cession de ce bien et de proposer sa mise en vente auprès de trois professionnels de l'immobilier du territoire.

- Agence ORPI IMMO+ - 189 route Nationale, 45140 INGRE
- Agence Valoriser son Bien – 7 Place de la Mairie, 45140 INGRE
- Madame Henriette REY (réseau DR HOUSE IMMO)

Il est donc proposé la signature de trois mandats de vente sans exclusivité.

Ceci étant exposé :

VU et le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État – Pole d'Evaluation Domaniale – dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 fixant les seuils de saisine du Pôle d'Evaluation Domaniale,

VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale d'Orléans en date du 10 mai 2021 et renouvelé le 13 mai 2022, fixant la valeur vénale du bien à 108.000€ avec une marge d'appréciation de 10%,

CONSIDÉRANT que la cession définitive auprès d'un acquéreur proposé par un des mandataires sera proposée au vote du Conseil Municipal,

Après présentation à la Commission Générale du 23 janvier 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'acter le principe de la cession de ce bien
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les mandats de vente « simples » avec l'agence ORPI IMMO+, l'agence VALORISER SON BIEN et Madame Henriette REY.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

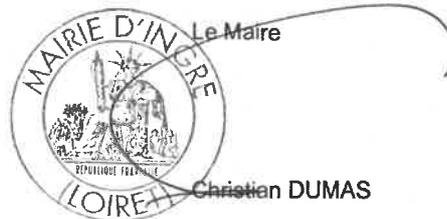
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **08 FEV. 2023**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **08 FEV. 2023**

Publication le : **08 FEV. 2023**

Notification le : **08 FEV. 2023**



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|---|
| Numéro de l'acte : | DL_23_011 |
| Objet : | Signature de trois mandats de vente en vue de la cession d'un appartement situé au 42 rue de Montabuzard |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2023-02-08 00:00:00+01 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 1.4 - Autres types de contrats |
| Identifiant unique : | 045-214501694-20230208-DL_23_011-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230208-DL_23_011-DE-1-1_0.xml | text/xml | 924 o |
| Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.011 - ADT - Signature de trois mandats de vente en vue de la cession d'un appartement situé au 42 rue de Montabuzard.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230208-DL_23_011-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 319.8 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 8 février 2023 à 14h12min09s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 8 février 2023 à 14h12min09s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 8 février 2023 à 14h12min10s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 8 février 2023 à 17h08min37s | Reçu par le MI le 2023-02-08 |